

Le syndicalisme luxembourgeois

Le syndicalisme luxembourgeois prend véritablement son essor au cours de la première guerre mondiale. En effet, les revendications salariales occupent une place de plus en plus prépondérante dans la vie quotidienne des ouvriers. L'augmentation considérable du coût de la vie, les bas salaires affectent profondément la classe ouvrière. En 1916, naissent deux syndicats d'ouvriers métallurgistes: le *Luxemburger Metallarbeiter-Verband* de tendance socialiste et le *Luxemburger Berg- und Hüttenarbeiterverband*, syndicat neutre. Sous la pression syndicale, le Gouvernement introduit, en 1918, la journée de 8 heures sans réduction de salaire. La même année est créée la Confédération luxembourgeoise du travail (CLT) regroupant employés privés et ouvriers. Cette unité marquée par les mêmes privations de l'après-guerre, est fragile. Elle ne résiste pas à la création, en 1920, de la Fédération des employés privés (FEP). En 1920, les deux syndicats des ouvriers du métal fusionnent pour former le *Berg- und Metallindustriearbeiter-Verband* (BMAIV). La radicalisation du mouvement syndical ouvrier inquiète la droite conservatrice qui crée en 1921 le LCGB, récupérant ainsi les ouvriers catholiques. Les années 1919-1921 sont marquées par des manifestations et grèves qui se succèdent dans toutes les usines du pays. Les revendications salariales au cœur de l'action ouvrière, mènent à la grande grève de 1921. Gouvernement et patronat font intervenir les forces de l'ordre et les troupes françaises contre les occupations d'usines, et font pression sur les ouvriers pour la reprise du travail. La grande grève est un échec, elle laisse les syndicats affaiblis et un monde ouvrier déçu. Seules la Fédération générale des cheminots (aujourd'hui FNCTTFEL) et la Fédération générale des instituteurs fondés au début du siècle dans le courant laïque et libéral, traversent cette crise sans trop de dégâts en construisant des maisons syndicales et des coopératives d'achat. Les années suivantes dessinent une période d'expansion économique apaisant le climat social. En 1924, naissent les Chambres professionnelles. En 1926, sont institués les premiers congés payés. Le mouvement syndical est à nouveau plus vigoureux durant la crise économique des années trente. La liberté syndicale est reconnue en 1936 après une manifestation de masse et un mouvement de grève des mineurs ; elle sera inscrite dans la constitution luxembourgeoise en 1948.

Ouvriers italiens, allemands, français, belges et luxembourgeois se cotoient dans les usines, sur les chantiers. La première moitié du XXème siècle est marquée notamment par une immigration italienne très politisée et largement connotée communiste. Les syndicats n'échappent pas au réflexe nationaliste et protectionniste du pouvoir politique face au danger communiste d'un côté et au danger fasciste de l'autre. A l'exception de la Commission syndicale italienne instituée de 1926 à 1929 au sein du BMAIV, les syndicats luxembourgeois ne s'ouvrent pas aux travailleurs immigrés.

Durant la seconde guerre mondiale, les syndicats sont interdits par l'occupant nazi. Le 31 août 1942, à l'annonce du décret de l'opresseur d'enrôler de force la jeunesse luxembourgeoise dans l'armée hitlérienne, les ouvriers déclenchent une grève nationale qui rassemble très vite employés, fonctionnaires, paysans, enseignants, le pays tout entier. Après la guerre, les structures syndicales renaissent. Le LCGB retrouve ses militants. Le LAV (*Lëtzeburger Arbechter-Verband*) remplace le BMAIV. Les ouvriers communistes fondent le FLA (*Freie Lëtzeburger Arbechterverband*). Ces deux syndicats vont fusionner en 1966 pour prendre en 1979 l'appellation OGB-L qui est rejoint également par la Fédération générale des instituteurs et une partie de la Fédération des employés privés. En 1960, les travailleurs de l'artisanat fondent le NHV (*Neutralen Handwiewerkerverband*) qui deviendra NGL en 1984. Si ces trois structures syndicales étendent le recrutement de leurs membres à d'autres catégories professionnelles, d'autres organisations syndicales se réclament davantage d'un secteur professionnel, telle que la CGFP, Confédération générale de la fonction publique, l'ALEBA (Association des employés des banques et assurances), la FGFP (Fédération générale des fonctionnaires communaux), SNE/CGFP (Syndicat national des enseignants). Il est intéressant de relever également le fait que les deux syndicats OGB-L et LCGB affichent leur volonté d'intégrer l'immigration dans leurs structures en créant notamment des Départements des immigrés ou Commissions des résidents étrangers. Un facteur important concernant l'intégration des populations issues de l'immigration dans les syndicats est l'octroi du droit de vote aux élections sociales.